

VERS UNE MEILLEURE POLITIQUE COMMERCIALE - DIX ÉTAPES : RECOMMANDATIONS

Rapport du Comité permanent du Commerce international

Le président Leon Benoit, député

MARS 2007 39^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

partie de ou en vu	dent de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rence d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou écessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.
	cument renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également le leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.
Les trans	scriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : http://www.parl.gc.ca
En vente	e: Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

VERS UNE MEILLEURE POLITIQUE COMMERCIALE - DIX ÉTAPES : RECOMMANDATIONS

Rapport du Comité permanent du Commerce international

Le président Leon Benoit, député

MARS 2007 39^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

PRÉSIDENT

Leon Benoit, député

VICE-PRÉSIDENTS

Serge Cardin, député Lui Temelkovski, député

MEMBRES

Dean Allison, député Guy André, député L'hon. Navdeep Bains, député Ron Cannan, député

Peter Julian, député L'hon. Dominic Leblanc,

député

Pierre Lemieux, député John Maloney, député

Ted Menzies, député

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

L'hon. Mark Eyking, député L'hon. Helena Guergis,

député

GREFFIER DU COMITÉ

Normand Radford

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT Service d'information et de recherche parlementaires

Peter Berg, Analyst Micheal Holden, Analyst

COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL

a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la politique commerciale du Canada a convenu de présenter le rapport suivant.

Le comité note que le rapport complet avec le texte en appui aux recommendations ci-incluses, sera présenter à la Chambre dans un avenir rapproché.

Recommandation 1

Le gouvernement du Canada devrait majorer de pas moins de 50 p. 100 les dépenses actuellement consacrées à la négociation et à la promotion en matière commerciale. Ces nouvelles ressources devraient être affectées :

- aux négociateurs commerciaux canadiens;
- aux délégués commerciaux;
- à de nouveaux bureaux diplomatiques dans les pays et régions qui présentent un potentiel commercial appréciable pour le Canada (la Chine, l'Inde, les États du golfe Persique et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour ne nommer que ceux-là);
- à des programmes d'expansion du commerce international, notamment au Programme de

développement des marchés d'exportation (PDME), qu'il faudrait réorganiser;

- à la commercialisation et la promotion vigoureuses du Canada et des produits canadiens à l'étranger;
- et aux associations commerciales bilatérales.

Recommandation 2

Le gouvernement fédéral devrait entreprendre immédiatement une étude des restrictions législatives actuelles qui empêchent Exportation et développement Canada de se donner une présence plus affirmée dans les marchés émergents et lever ces restrictions lorsque c'est possible.

Recommandation 3

Attendu que, pour de nombreux pays, l'établissement d'étroites relations de gouvernement à gouvernement est une condition fondamentale de resserrement des liens économiques entre pays, le gouvernement du Canada et les parlementaires canadiens devraient veiller à ce qu'il y ait de nombreuses visites ciblées et bien planifiées à destination et en provenance des

marchés prioritaires. Le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes devrait participer activement à ces visites.

Recommandation 4

Le gouvernement du Canada devrait chercher à faire aboutir le plus rapidement possible les négociations de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange, le Groupe des quatre de l'Amérique centrale, Singapour et la Corée du Sud pour conclure des ententes favorables aux intérêts du Canada.

Recommandation 5

Les entreprises canadiennes étant exclues à toutes fins pratiques de certains marchés parce que des pays concurrents ont conclu avec eux des ententes leur conférant un traitement préférentiel, mais pas le Canada, le gouvernement du Canada devrait déterminer dans quels pays les entreprises canadiennes sont désavantagées par rapport à leurs principaux concurrents et négocier ensuite avec ces pays des accords de libre-échange « défensifs » qui empêcheront le Canada d'être exclu de ces marchés.

Le gouvernement du Canada devrait continuer de consulter les entreprises, les syndicats et les organisations de la société civile qui ont des activités à l'étranger pour déterminer où se trouvent ses intérêts commerciaux d'un point de vue proactif, c'est-à-dire où le Canada aurait le plus à gagner d'une amélioration de l'accès bilatéral aux marchés, et chercher ensuite à conclure des accords commerciaux avec les pays concernés. Comme les activités des entités canadiennes à l'étranger influent sur la réputation du Canada, il devrait veiller à ce que celles qu'il consulte agissent d'une manière socialement responsable.

Recommandation 7

Le gouvernement fédéral devrait élaborer et commencer à mettre en œuvre des stratégies complètes sur les relations commerciales du Canada avec la Chine et l'Inde prévoyant notamment la conclusion d'accords de promotion et de protection de l'investissement étranger préalablement à la négociation d'un accord bilatéral de libre-échange avec chacun de ces pays. Ces stratégies devraient prévoir aussi la prise en compte des droits de la personne, une promotion plus

vigoureuse du Canada et des produits canadiens et une plus grande participation des diasporas chinoise et indienne du Canada.

Recommandation 8

Dans ses futures négociations sur le libre-échange, le gouvernement du Canada devrait envisager d'étudier et d'adopter éventuellement le modèle mexicain de négociation qui permet de signer des accords sans forcément régler toutes les questions délicates et où les intérêts du Canada sont protégés par l'exclusion de certains secteurs des négociations. Si le Canada adoptait ce modèle, au fur et à mesure que les relations se développeraient, les questions délicates pourraient être réglées grâce à des entretiens ultérieurs entre les deux parties. Il ne faudrait pas appliquer le modèle mexicain lorsque les entreprises canadiennes risquent d'être désavantagées par rapport à leurs grands concurrents à cause d'un accord de libre-échange.

Le gouvernement du Canada devrait entamer immédiatement des négociations sur des accords de protection et de promotion de l'investissement étranger (APIE) avec l'Indonésie, le Vietnam et la Colombie. Il devrait également négocier des APIE avec d'autres pays après avoir consulté les entreprises pour savoir où ces accords pourraient être bénéfiques.

Recommandation 10

Le gouvernement du Canada devrait élargir le réseau de ses accords sur les services aériens dans le monde et l'étendre notamment à Singapour.

Recommandation 11

En s'appuyant sur les progrès réalisés dans la négociation d'un accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement (ARCI) avec l'Union européenne (UE), le gouvernement du Canada devrait négocier avec elle un accord de coopération en matière de réglementation qui ferait disparaître les barrières non tarifaires qui se dressent devant les entreprises canadiennes sur ce marché.

Compte tenu des avantages que procurerait au Canada l'accès élargi aux marchés mondiaux qui résulterait de l'aboutissement des négociations du cycle de Doha, le gouvernement du Canada devrait faire tout ce qu'il peut pour que les négociations actuelles sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce donnent de vastes et ambitieux résultats.

Recommandation 13

Le Canada doit chercher sans relâche à faire avancer le programme du Partenariat pour la sécurité et la prospérité, contribuant ainsi à faire supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles à la circulation harmonieuse des biens et services en Amérique du Nord, et ce, avec un souci de transparence et de supervision publique.

Recommandation 14

Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures efficaces de protection de la propriété intellectuelle propres à empêcher l'entrée au Canada de produits contrefaits ou piratés ou la réexpédition de tels produits à partir du Canada vers nos partenaires commerciaux.

Le gouvernement du Canada devrait moderniser et consolider son infrastructure, son régime fiscal, sa réglementation, ses politiques en matière de ressources humaines et d'innovation et d'autres politiques nationales, pour que les entreprises canadiennes puissent être aussi bien placées que possible au plan de la compétitivité sur l'échiquier international.

Recommandation 16

Le gouvernement du Canada devrait faire en sorte que les taux fédéraux d'imposition des entreprises canadiennes soient compétitifs par rapport à ceux que pratiquent les autres grands pays industrialisés. Il importerait, dans l'établissement de ces taux, de tenir compte des avantages concurrentiels substantiels que confèrent le système de santé et les autres programmes sociaux du Canada.

Recommandation 17

Le gouvernement fédéral devrait faire office de chef de file et s'entendre avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour éliminer d'ici la fin 2008 toutes les barrières internes au commerce.

Étant donné l'importance croissante des importations meilleur marché dans la production de marchandises canadiennes destinées à l'exportation, le gouvernement du Canada devrait étudier la faisabilité et les conséquences de l'élimination unilatérale des derniers droits de douane sur les produits industriels.

Recommandation 19

Lors du prochain examen de la loi habilitante d'Exportation et développement Canada, le gouvernement fédéral devrait envisager de conférer à cet organisme le pouvoir de financer également les importations qui revêtent une importance critique pour les exportations canadiennes.

Recommandation 20

Le gouvernement du Canada devrait immédiatement revoir son système de recours commerciaux pour que ne soient pas inutilement bloquées des importations d'une importance cruciale pour des entreprises qui en ont besoin pour la fabrication de marchandises destinées à l'exportation.

Le gouvernement fédéral devrait immédiatement élaborer et appliquer des stratégies claires et globales pour a) intensifier les investissements directs étrangers entrants et sortants et b) consolider le commerce international et l'investissement liés aux services.

Recommandation 22

Toutes les recommandations précitées devraient être mises en œuvre en tenant compte de l'importance d'un débat démocratique sur les questions abordées dans le rapport, de l'importance de la qualité de vie de toutes les familles canadiennes et de combler l'écart de prospérité, et de l'importance d'œuvrer, de concert avec nos partenaires commerciaux, au relèvement des normes sociales et environnementales ainsi que des normes du travail, au Canada comme au niveau international.

PROCÈS-VERBAL

Un exemplaire des *Procès-verbaux* pertinents du Comité permanent du Commerce International (séances n^{os} 30, 31, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54 et 55) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président

Leon Benoit, député

ANNEXE A TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunio
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Commerce international)	2006/10/17	30
David Plunkett, directeur général, Politique commerciale bilatérale et régionale		
Paul Robertson, directeur général, Politique commerciale de l'Amérique du Nord		
Terry Collins-Williams, directeur général, Politique commerciale multilatérale		
Chambre de commerce du Canada	2006/10/19	31
Michael Murphy, vice-président exécutif, Politiques		
Institut C.D. Howe		
Ben Tomlin, membre		
Le Conference Board du Canada		
Glen Hodgson, vice-président et économiste en chef		
Manufacturiers et exportateurs du Canada		
Jayson Myers, premier vice-président et économiste en chef		
Ambassade de Suisse	2006/11/21	37
Claude Wild, ministre-conseiller et adjoint du chef de mission		
Haut-commissariat d'Australie		
William Fisher, haut-commissaire		
Tony Huber, haut-commissaire adjoint		
Haut-commissariat pour la Nouvelle-Zélande		
Kate Lackey, haut-commissaire		
Elizabeth Dixon, deuxième secrétaire		
Association canadienne des importateurs et exportateurs	2006/11/28	38
Carol Osmond, conseillère en matière de politiques		
Alliance canadienne du commerce agroalimentaire	2006/12/05	39
Liam McCreery, président sortant		
Canadian Canola Growers Association		
Rick White, directeur de politiques		

Fédération canadienne de l'agriculture		
Marvin Shauf, second vice-président		
Clinton Monchuk, analyste des politiques agricoles		
Producteurs laitiers du Canada		
Jacques Laforge, président		
Yves Leduc, directeur, Commerce international		
Ambassade du Chili	2007/01/30	42
Eugenio Ortega, ambassadeur		
Paola Ansieta, traductrice		
Le Conference Board du Canada	2007/02/01	43
Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef		
Gilles Rhéaume, vice-président, Politiques publiques, entreprises et société		
Association européenne de libre-échange	2007/02/06	44
Gudlaugur Thordarson, député, Parlement de l'Islande		
Eugen David, député, Parlement Suisse		
Hans Ulrich Mathys, député, Parlement Suisse		
Mario Fehr, député, Parlement Suisse		
René Vaudroz, député, Parlement Suisse		
Svein Hansen, député, Parlement de la Norvège		
Laila Davoy, député, Parlement de la Norvège		
Franz Heeb, député, Parlement du Liechtenstein		
Henrik Caduff, député, Parlement du Liechtenstein		
Jón Gunnarsson, député, Althingi, parlement islandais		
Stigur Stefansson, secrétaire à la délégation islandaise, Parlement de l'Islande		
Andri Luthersson, secrétaire de la délégation parlementaire, Division de la coordination de l'Espace économique européen		
Conseil Canadien pour les Amériques	2007/02/08	45
Eduardo Klurfan, vice-président		
Kenneth Frankel, membre du conseil, conseiller du commerce international		
Exportation et développement Canada	2007/02/13	46
Eric Siegel, président et chef de la direction, Commerce international		
Stephen Poloz, premier vice-président et économiste en chef, Affaires générales		

Le Conference Board du Canada	2007/02/15	47
Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef	2001/02/10	1,
Gilles Rhéaume, vice-président, Politiques publiques, entreprises et société		
Association d'affaires Canada-Russie-Eurasie	2007/02/20	48
Piers Cumberlege, président national du conseil d'administration		
Exportation et développement Canada		
Luc Dupont, directeur de groupe, Stratégies et opérations, Groupe du développement des marchés internationaux		
Fondation Asie Pacifique du Canada	2007/02/22	49
Yuen Pau Woo, président et codirecteur général		
Grey, Clark, Shih and Associates Limited		
Peter Clark, président		
Southeast Asia Canada Business Council		
Carmelita Tapia, présidente, Philippines Canada Trade Council		
Conseil de commerce canado-arabe	2007/02/27	50
Dwain Lingenfelter, président-directeur général, Vice-président des relations gouvernementales, Nexen inc.		
Paul Mariamo, premier vice-président, Moyen-Orient, Groupe SNC-Lavalin inc.		
David Hutton, directeur général		
Agence des services frontaliers du Canada	2007/03/01	51
Raymond Bédard, directeur, Division des partenariats, Direction générale de l'admissibilité		
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international		
Anthony Burger, économiste en chef, Bureau de l'économiste en chef		
Dan Ciuriak, directeur par intérim et économiste en chef adjoint, Direction de l'analyse des politiques et de la modélisation		
Statistique Canada		
Art Ridgeway, directeur, Division de la balance des paiements		
Craig Kuntz, directeur, Commerce international		

ANNEXE B MÉMOIRES

Organisations et individus

Banque Scotia

Politique commerciale : un ré enlignement s'impose Rapport dissident du Bloc Québécois

Un rapport très mal avisé qui provoquerait une grave crise industrielle au Québec

Le Bloc Québécois est en désaccord avec le présent rapport du Comité du commerce. Ce rapport, qui s'appuie sur une idéologie courante dans les années '80 et '90 selon laquelle l'ouverture des marchés ne provoque aucun effet secondaire néfaste et n'a pas besoin d'être balisée, est aujourd'hui complètement dépassé et inadapté à la réalité économique du Québec.

En effet, sans égard pour les pressions et les difficultés que subit notre secteur manufacturier du fait de la hausse du dollar et de la concurrence féroce des économies émergentes, le comité :

- demande de libéraliser davantage le commerce sans y poser de balises,
- propose de mettre en sourdine la priorité que nous avons toujours donnée au système multilatéral par la multiplication d'accords bilatéraux,
- appuie sans réserve ces accords bilatéraux même si aucune étude évaluant leur impact n'a été faite,
- demande de multiplier des accords de protection des investissements basés sur le chapitre
 11 de l'ALÉNA même si ce chapitre a été décrié par tous,
- demande la levée de tous les obstacles à la libéralisation du commerce avec la Chine même si le Québec y importe 10 fois plus qu'il y exporte,
- ouvre la porte à l'abandon de la gestion de l'offre dans le domaine agricole même si ce système permet, sans subvention et sans coût pour les consommateurs, d'assurer un revenu décent aux agriculteurs,
- demande d'assouplir les lois commerciales pour faciliter la vie aux importateurs, sans égard pour le fait que ce sont les producteurs qui souffrent actuellement d'une concurrence féroce et souvent déloyale.

Bref, le comité du commerce a choisi d'adopter une position doctrinaire peu adaptée à la réalité commerciale d'aujourd'hui et particulièrement contraire aux intérêts du Québec. Le Bloc Québécois ne peut y souscrire et, tant que nous aurons un gouvernement minoritaire, utilisera la balance du pouvoir pour empêcher sa mise en œuvre et éviter la ruine de l'économie québécoise.

L'environnement commercial s'est considérablement détérioré

Entre 2003 et 2006, le Québec est passé d'un surplus commercial de 7 milliards \$ à un déficit commercial de près de 10 milliards \$. En 2006, chaque Québécois a ainsi consommé pour 1300 \$ de plus que ce qu'il a produit. Et on ne parle ici que de la balance commerciale internationale, à laquelle il faudrait ajouter un autre 5 milliard \$ de déficit commercial interprovincial. Nous nous sommes considérablement appauvris l'an dernier.

En Alberta, le secteur manufacturier ne représente que 6,7% des emplois. Mais le Québec n'est pas l'Alberta. Notre richesse, elle ne jaillit pas du sol. Les livraisons manufacturières représentent 60% du PIB du Québec et plus de 85% de ses exportations.

Or, notre secteur manufacturier s'est dangereusement affaibli. Entre 2003 et 2006, il a perdu 100 000 emplois, la majorité des emplois perdus dans ce domaine au Canada, dont 35 000 pendant la seule année 2006. Et 2007 s'annonce pire encore avec 29 000 emplois perdus dans les deux premiers mois de l'année, soit 96% du total canadien.

Loin d'affaiblir les lois commerciales, il faut les rendre plus efficaces

Le rapport du comité propose d'affaiblir les lois commerciales pour faciliter la vie aux importateurs. Ces lois visent à prémunir nos producteurs contre les pratiques commerciales déloyales. Lorsqu'un concurrent étranger cause un dommage grave à nos producteurs en pratiquant du dumping (le fait de vendre un bien en bas de son prix normal) ou en jouissant de subventions à l'exportation, le gouvernement a l'obligation d'imposer des droits antidumping ou compensateurs.

Or, les lois commerciales ont déjà été affaiblies. Contrairement à l'Union Européenne et aux États-Unis, le Canada s'est mis à considérer en 2003 que la Chine avait une économie de marché, rendant très difficile la prise de droits antidumping. Résultat : entre 2003 et 2006, le nombre de produits sur lesquels s'appliquent des droits antidumping a diminué de moitié. De 2001 à 2006, les importations chinoises au Canada ont presque triplé, passant de 12 à 32 milliards \$, causant les dommages qu'on connaît dans notre industrie. Le Bloc a déposé un projet de loi pour régler ce problème.

En complet déni de réalité, le comité propose d'affaiblir encore les lois commerciales en rendant plus difficile la prise de droits provisoires. Notons ici que le comité permanent de l'industrie, dans son rapport unanime sur le secteur manufacturier adopté en février 2007, va exactement dans le sens contraire. Nous comprenons mal que les députés libéraux et conservateurs demandent de renforcer les lois commerciales au comité de l'industrie et de les affaiblir au comité du commerce.

Ouvert au commerce mais pas n'importe comment

Le Québec est une nation commerçante. Nos entreprises, en particulier nos entreprises de pointe, ne pourraient survivre sur le marché intérieur. Les exportations internationales représentent le tiers du PIB du Québec. Si on y ajoute le commerce interprovincial, les exportations du Québec représentaient 52% de son PIB en 2005. Une position protectionniste serait contraire à nos intérêts et c'est la raison pour laquelle le Québec, et en particulier les souverainistes québécois, ont massivement approuvé l'accord de libre-échange avec les États-Unis puis l'ALÉNA.

En revanche, il serait naïf et faux de prétendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Si la libéralisation du commerce a globalement entraîné un accroissement de la richesse, elle a aussi généré son lot de perdants. L'absence totale de considérations sociales, humaines, culturelles et environnementales dans les accords commerciaux est un frein à une mondialisation équitable dont tous profiteraient. Il est temps de s'interroger sur l'architecture même des accords commerciaux.

Après le dumping commercial, il faut s'en prendre au dumping social. Le commerce d'un produit fabriqué au mépris des principaux accords internationaux sur le travail, l'environnement ou les droits de la personne est une forme de concurrence déloyale. Il exerce d'énormes pressions sur notre industrie, donne un avantage aux délinquants sur les pays qui respectent leurs engagements internationaux et favorise l'exploitation des travailleurs étrangers et la détérioration de l'environnement. Ce modèle de développement est insoutenable à long terme.

Pour que le commerce soit une source d'enrichissement pour tous, il faudra faire plus que le libéraliser. Il faudra le civiliser pour rétablir une saine concurrence internationale et assainir les termes des échanges. Pour avoir accès aux marchés étrangers, les pays devraient en contrepartie respecter certaines règles.

Le Bloc Québécois estime que ce chantier doit devenir la grande priorité commerciale du Québec et du Canada et déplore vivement que le Comité du commerce passe à côté de cette question qui risque de devenir l'un des principaux enjeux internationaux dans les années à venir.

N'abandons pas le multilatéralisme

Si le projet de zone de libre-échange des Amériques est sur la glace et que la ronde de Doha à l'OMC est moribonde, ce n'est pas parce que le système multilatéral est inefficace. C'est parce que les bases de négociations sont mauvaises. Plusieurs pays semblent considérer que les concessions qu'on leur demande sont plus importantes que les bienfaits qu'ils espèrent tirer d'un éventuel accord. Si tout le monde a l'impression d'y perdre au change, c'est qu'il y a un problème.

Globalement, le système multilatéral a été d'une redoutable efficacité. Les accords visant à libéraliser le commerce ont complètement changé la face du monde. Aujourd'hui, la majorité des produits, représentant plus de 80% du commerce mondial, circulent librement. Avec le GATT de 1947 et ses successeurs, il n'est plus nécessaire d'envahir un pays pour avoir accès à ses ressources ou son marché. Le GATT, puis l'OMC, ont sonné le glas aux empires et probablement évité bien des guerres. C'est un gain énorme.

Or le temps est venu de corriger les effets pervers de la libéralisation du commerce et de veiller à ce que les échanges commerciaux soient source de progrès pour tous. Et ce magnifique chantier ne peut s'accomplir qu'en contexte multilatéral. C'est uniquement en procédant à ce ré enlignement de notre politique commerciale qu'on pourra relancer les discussions.

Malheureusement, plutôt que de revoir la position de négociation à l'OMC, le comité recommande de contourner le blocage en se lançant tous azimuts dans des négociations bilatérales. La récente analyse de la politique commerciale canadienne réalisée par l'OMC note avec raison que « la participation du Canada aux négociations et aux accords commerciaux préférentiels suscite des préoccupations quant aux ressources qui sont ainsi détournées du système commercial multilatéral ».

La position du comité est non seulement douteuse quant à son efficacité mais elle est très imprudente. Le Canada négocie actuellement quatre accords de libre-échange. Les fonctionnaires du ministère du Commerce et ceux du ministère de l'Industrie ont admis n'avoir réalisé aucune étude leur permettant d'évaluer si ces accords seraient bénéfiques pour notre économie. Peu importe si c'est bon ou pas, le comité demande au gouvernement de conclure ces accords. C'est complètement irresponsable!

Pire, le comité recommande de se lancer tous azimuts dans d'autres négociations bilatérales, là encore sans aucune étude permettant d'évaluer si elles seraient bénéfiques. Il envisage même un accord de libre-échange avec la Chine. En 2005, les importations canadiennes de produits chinois ont totalisé 32 milliards \$ et généré un déficit commercial de 26 milliards \$, 1000 dollars par habitant.

Quant le commerce avec un pays génère 5 fois plus d'importations que d'exportations, la grande priorité devrait être d'équilibrer les termes des échanges, pas de libéraliser davantage.

Le Bloc Québécois est abasourdi par la désinvolture avec laquelle le Comité du commerce recommande d'aller de l'avant sans se préoccuper des conséquences.

Ne touchez pas à la gestion de l'offre

Le système de gestion de l'offre, qui régit le commerce des produits laitiers, de la volaille et des œufs, est le pilier de l'agriculture québécoise. Ce système est efficace, ne requiert aucune subvention, assure un revenu décent et stable aux producteurs et ne génère aucun coût pour le consommateur.

Traditionnellement, la position des parlementaires canadiens était d'insister sur l'importance de protéger ce joyau de notre économie agricole. Le Comité du commerce rompt avec cette tradition. Pour permettre la relance des discussions à l'OMC, le comité recommande au Canada de faire des concessions douloureuses. Le Bloc Québécois est très inquiet et réitère que sa position demeure inchangée : ne touchez pas à la gestion de l'offre.

Oui aux accords de protection des investissements ; non aux mauvais accords

Les investissements directs étrangers sont en croissance exponentielle. Pour créer un environnement prévisible et s'assurer qu'un investisseur étranger ne se fera pas déposséder de son bien ou nationaliser sans compensation, les pays concluent des traités relatifs à la protection des investissements. C'est tout à fait normal et le Bloc est en faveur de tels traités. L'accord de libre-échange canado-américain, qui comportait un chapitre sur la protection des investissements (le chapitre 16), a été le premier accord au monde à y assortir un mécanisme de règlement des différends.

Or, nous avons assisté à une dérive avec le chapitre 11 de l'ALÉNA sur les investissements. Avec le chapitre 11, les investisseurs étrangers peuvent s'adresser eux-mêmes aux tribunaux internationaux, passant outre le filtre du bien public opéré par les gouvernements. La notion d'expropriation est tellement vaste que toute loi qui aurait pour effet de diminuer les profits d'un investisseur peut équivaloir à une expropriation et générer une poursuite. Finalement, le montant de la poursuite n'est pas limité à la valeur de l'investissement mais inclut l'ensemble des profits potentiels dans l'avenir. C'est complètement abusif.

Pourtant, le Comité recommande au gouvernement de multiplier de tels accords. Le Bloc Québécois s'opposera à la conclusion d'accords sur les investissements basés sur le modèle du chapitre 11 de l'ALÉNA. Il demande de revenir à la formule antérieure de traités, lesquels ne constituaient pas une charte des multinationales au détriment du bien commun.

Pour une politique commerciale conforme aux intérêts du Québec

Par le passé, les Québécois ont considéré que leurs intérêts commerciaux et ceux du Canada étaient assez semblables. Le présent rapport du comité marque une rupture. S'il reflète les intérêts du Canada et préfigure la politique commerciale canadienne, il semble que le Québec et le Canada aient maintenant des intérêts diamétralement opposés. L'adoption par le gouvernement de la politique commerciale recommandée par le comité provoquerait la désindustrialisation du Québec. Le fait d'être soumis à la politique commerciale canadienne est une véritable épée de Damoclès sur le Québec.

Le Bloc Québécois tient à marquer son opposition et faire connaître sa vive inquiétude. Il nous apparaît urgent que le Québec soit en mesure de développer lui-même une politique commerciale conforme à ses intérêts. Or, pour cela, il faudra devenir souverain.

OPINION DISSIDENTE PETER JULIAN, DÉPUTÉ – PORTE-PAROLE DU NPD EN MATIÈRE DE COMMERCE – Le 28 mars 2007

« Il n'est jamais trop tard pour devenir ce que nous aurions pu être. »

George Elliot

Le rapport du Comité permanent du commerce n'est pas équilibré parce qu'il n'est pas représentatif des opinions de beaucoup des groupes et associations progressistes qui sont venus dénoncer des pratiques commerciales déloyales devant le Comité. Il ne tient aucun compte du point de vue et du travail soutenu de groupes comme les syndicats ouvriers et les associations de promotion de la concurrence loyale, les spécialistes et les économistes, qui représentent ensemble des millions de Canadiens et des centaines de milliers de travailleurs.

Le NPD appuie certaines des recommandations faites dans le rapport (1, 2 et 3), mais parmi les autres, beaucoup sont boiteuses ou vagues ou découlent de conclusions erronées.

Le Comité appuie la recommandation 13, qui propose d'aller de l'avant avec Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) sans tenir d'audience ni faire de recherche préalables sur cette question pourtant cruciale pour la souveraineté canadienne. Par ailleurs, il ne dit rien dans le rapport et dans ses recommandations (surtout à la recommandation 4) des craintes qui lui ont été communiquées de maintes façons au sujet des secteurs de la construction automobile et navale. À la recommandation 9, il ne précise pas qu'avant de conclure le moindre accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE), le gouvernement devrait, à titre de pratique exemplaire, faire une étude d'impact examinant les conséquences de tels accords sur les droits de la personne.

Le NPD est heureux que le Comité ait apporté des modifications de fond aux recommandations 5, 6 et 7 de manière à mieux prévenir la perte d'avantages canadiens dans des secteurs stratégiques, à mieux appuyer sur le terrain les collectivités canadiennes qui s'efforcent de nouer des relations commerciales avec leurs pays d'origine et à faciliter davantage la commercialisation des produits canadiens afin qu'ils soient reconnus et appréciés à l'étranger. À la recommandation 22, le cadre décrit constitue un pas important vers la révision de nos priorités commerciales.

En général, le rapport repose sur l'hypothèse selon laquelle une déréglementation rapide et le soutien aveugle du libre-échange bilatéral engendreront une prospérité durable et réelle et permettront de créer des emplois, mais il ne tient aucun compte des faits qui trahissent un approfondissement des disparités ni de l'existence de nombreux modèles commerciaux qui diffèrent par leurs hypothèses de base et les solutions qu'ils proposent.

Par exemple, les faits démontrent que l'assise manufacturière canadienne s'effrite constamment depuis l'adoption de l'ALE et encore plus rapidement depuis celle de l'ALENA.

Ils montrent aussi que depuis la signature de l'ALE, moins de ménages canadiens se partagent une plus grande part des revenus, mais le rapport n'en recommande pas moins de conclure d'autres accords commerciaux bilatéraux du même genre même s'ils faussent de plus en plus la répartition de la richesse et qu'ils réduisent fortement l'espace politique dont disposent nos gouvernements, espace sans lequel le Canada ne pourra pas demeurer une nation souveraine.

Par exemple, les inégalités sont beaucoup plus prononcées au Canada depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA; 60 p. 100 des familles canadiennes ont subi une baisse de leur revenu et 20 p. 100 ont vu le leur stagner, alors que celui des Canadiens les plus riches a fortement augmenté.

Les accords bilatéraux du genre de l'ALE ou de l'ALENA ont fait augmenter le dumping fiscal, social et écologique, ce qui a entraîné une baisse des impôts, une réduction des programmes sociaux et un affaiblissement des normes environnementales, les exigences des investisseurs l'emportant toujours sur le développement social, les droits des travailleurs et les impératifs environnementaux.

Dans le cadre de l'ALENA, le gouvernement du Canada a concédé aux États-Unis un accès privilégié à nos ressources pétrolières et gazières, hydriques et forestières stratégiques en échange d'un mécanisme contraignant de règlement des différends qui ne fonctionne pas, comme la crise du bois d'œuvre l'a démontré. Les dispositions de l'ALENA sur le partage de l'énergie forcent le Canada à intensifier l'exploitation de ses ressources pétrolières et gazières non renouvelables à seule fin d'approvisionner l'économie américaine et à importer ensuite de sources non garanties la moitié du pétrole dont les consommateurs canadiens ont besoin. En plus de compromettre le bien-être économique des futures générations, cela cause des dommages irréversibles à l'environnement.

Dans un rapport (CA4FTA) publié en juin 2006 sur l'élargissement du libre-échange avec l'Amérique centrale, l'Association canadienne des avocats du mouvement syndical a signalé que les accords de libre-échange qui lient actuellement le Canada sont essentiellement mauvais et n'ont pas donné les résultats escomptés. L'Association y écrit : « Bien que les échanges commerciaux aient véritablement progressé entre les trois partenaires, on a du mal à en percevoir les bénéfices économiques pour les travailleurs. La croissance économique du Mexique par habitant s'est maintenue à [...] 1 p. 100 au cours des dix dernières années. L'économie mexicaine n'a donc pas réussi à générer assez d'emplois pour une population active de plus en plus nombreuse, d'où des salaires nets qui ont baissé de 0,2 p. 100 par an les dix dernières années et qui ont eu pour effet d'accroître l'écart de revenus entre les États-Unis et le Mexique de 10,6 p. 100 en 10 ans. 1 »

Il s'agit moins de savoir s'il faut accroître le commerce ou le réduire que de déterminer quel système et quelles règles commerciales nous aideront le plus à développer notre économie et à réduire la pauvreté. À quelques notables exceptions près, le rapport majoritaire ne définit pas les solutions qui s'offrent à nous.

_

¹Propositions concernant le projet d'accord de libre-échange entre le Canada, le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua, Association canadienne des avocats du mouvement syndical, 6 juin 2006.

LES NÉO-DÉMOCRATES CROIENT que toute stratégie commerciale canadienne doit faire une place à tout le monde et ne pas céder le contrôle des éléments de notre politique d'expansion industrielle et de notre politique énergétique grâce auxquels les objectifs du marché demeurent compatibles avec l'intérêt public. Toute politique commerciale canadienne doit mettre en équilibre les besoins des entreprises et ceux des citoyens et de la société civile du Canada et être assortie des politiques complémentaires voulues pour assurer les investissements publics requis dans la santé, l'éducation et l'infrastructure.

La politique commerciale NÉO-DÉMOCRATE est fondée sur les principes suivants.

- La protection de l'environnement mondial et la volonté de réduire la pollution. Les politiques commerciales ne devraient pas favoriser les pratiques qui mettent les écosystèmes en péril, comme le commerce de l'eau douce et la production ou l'exportation de technologies ou de produits nocifs.
- La justice et l'engagement à user de pratiques commerciales loyales et à respecter les droits de la personne. Pour favoriser des pratiques commerciales loyales, notre politique commerciale doit promouvoir les droits des travailleurs, des conditions de travail décentes et le respect des enfants et de l'environnement par nos partenaires commerciaux. On associe trop souvent commerce et croissance de façon systématique alors qu'en fait, les pratiques commerciales déloyales nuisent à la concurrence et favorisent l'enrichissement d'une très petite minorité au détriment de la très grande majorité des citoyens.
- La diversification des exportations. La politique commerciale du Canada devrait éviter de nous faire dépendre indument du marché américain et proscrire les accords commerciaux bilatéraux de genre de ceux que nous avons conclus et qui ont entraîné l'effritement rapide de notre assise manufacturière et la perte d'emplois de qualité sans nous laisser de marge de manœuvre. Le gouvernement fédéral parle de diversification, mais persiste à adopter des politiques qui ont pour effet d'accroître fortement notre dépendance à l'égard des États-Unis et l'intégration de notre économie à la leur.
- Favoriser la production et la fabrication au Canada de produits comportant une plus grande valeur ajoutée et, notamment, adopter une stratégie d'approvisionnement « Canada d'abord » privilégiant les articles faits chez nous. Les crises que nous avons connues dans le commerce du bois d'œuvre, des textiles et de l'automobile nous ont montré que le Canada n'a pas de stratégie pour accroître la valeur ajoutée ici. Une politique commerciale fondée sur le principe du « fait au Canada » et visant à faire en sorte que nos chaînes de production ajoutent plus de valeur à nos produits protégerait les institutions canadiennes auxquelles nous tenons, nos services publics, et nous permettrait de continuer à prendre nous-mêmes les décisions importantes lorsque notre nation, nos collectivités, nos programmes sociaux et notre environnement sont en jeu.

- La défense et la promotion de nos systèmes de gestion de l'offre et de nos offices de commercialisation. La gestion de l'offre stabilise les marchés agricoles hautement cycliques et les rend plus prévisibles sans fausser les prix mondiaux. Les offices de commercialisation permettent aux petits agriculteurs de transiger avec le marché et de bénéficier d'économies d'échelle. Ils sont non seulement essentiels aux exploitations agricoles familiales du Canada, dont la prospérité est à la base de l'économie rurale et de notre politique alimentaire nationale, mais ils sont aussi un modèle pour toutes les nations en développement qui veulent se doter de contre-mesures pour résister à la domination des agro-entreprises transnationales. Le Canada devrait s'attacher à promouvoir la gestion de l'offre dans les autres pays.
- L'appui à une réforme de l'OMC. Il faut réformer les règles de l'OMC de manière à ce qu'elles précisent que les pays participants qui ne reconnaissent pas les droits de grève et de libre négociation collective et qui saccagent l'environnement violent les règles de la concurrence loyale. Des normes mondiales du travail seraient parfaitement compatibles avec le commerce, car elles permettraient à chaque pays d'acquérir ou de conserver un minimum de richesses et de stimuler son commerce intérieur.
- La protection de la souveraineté du Canada: Le rapport du Comité du commerce international appuie l'intégration poussée de notre économie à celle des États-Unis sans tenir compte de la nécessité de maintenir l'identité et la souveraineté canadiennes.

Les Néo-démocrates appuient le consensus dégagé à Ottawa lors du Deuxième Forum nord-américain pour une approche commerciale à dimension humaine, en juin 2006. Ce consensus vise à élaborer une approche au commerce qui soit basée sur le facteur humain de manière à favoriser la négociation et la conclusion démocratiques d'accords transparents et la présentation de mesures législatives similaires et compatibles dans les trois parlements nationaux. Il a pour but de faire en sorte que le processus du commerce et de l'investissement permette la création nette d'emplois de qualité assurant un revenu suffisant et stable aux travailleurs et ne mette pas en péril l'emploi, l'environnement ou la souveraineté chez les partenaires commerciaux.

PROCÈS-VERBAL

Séance nº 55

Le jeudi 29 mars 2007

Le Comité permanent du commerce international se réunit aujourd'hui à 11 h 4, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Leon Benoit, président.

Membres du Comité présents : Dean Allison, Guy André, l'hon. Navdeep Bains, Leon Benoit, Ron Cannan, Serge Cardin, Peter Julian, John Maloney, Ted Menzies et Lui Temelkovski.

Membres associés présents : Sylvie Boucher.

Aussi présents : Bibliothèque du Parlement : Peter Berg, analyste; Michael Holden, analyste.

Comparaît: L'hon. David Emerson, ministre du Commerce international.

Témoins: Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Commerce international): Stewart Beck, sous-ministre adjoint, Investissement, innovation et secteurs; John Gero, sous-ministre adjoint, Politiques et négociations commerciales; Marie-Lucie Morin, sous-ministre, commerce international.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprend son étude du mandat, administration et fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (Commerce international).

Le ministre fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

Il est convenu,— Par consentement unanime, que le Comité approuve les crédits 15 et 55 du budget principal des dépenses du Ministère des Affaires étrangères et du commerce international et que le président en fasse rapport à la Chambre.

À 12 h 13, la séance est suspendue.

À 12 h 16, la séance reprend à huit clos.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son étude sur la politique commerciale du Canada.

Il est convenu avec dissidence, — Que le rapport consiste de la page des membres, des recommendations, de la liste des témoins et des opinions dissidentes.

Il est convenu, — Que la première recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la deuxième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la troisième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la quatrième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la cinquème recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la sixième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la septième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la huitième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la neuvième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la dixième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la onzième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la douzième recommendation soit adoptée

Il est convenu avec dissidence, — Que la treizième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la quatorzième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la quinzième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la seizième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la dix-septième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la dix-huitième recommendation soit adoptée.

Il est convenu, — Que la dix-neuvième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la vingtième recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la 21e recommendation soit adoptée.

Il est convenu avec dissidence, — Que la 22e recommendation soit adoptée.

Un rappel au Règlement ayant été soulevé au sujet du droit du parti ministériel d'ajouter une opinion dissidente au rapport, la présidence déclare qu'une telle opinion pourrait être ajoutée sous réserve que cela ne retarde pas la présentation du rapport.

Après quoi, la décision de la présidence est contestée.

La décision de la présidence est renversée.

Il est convenu, Que le rapport, tel que modifié, soit adopté et que la présidence le présente à la Chambre.

Il est convenu, Que la présidence, le greffier et les analystes soient autorisés à apporter les changements d'ordre grammatical et stylistique jugés nécessaires, sans modifier le fond du rapport.

Il est convenu, Que conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

À 13 h 4, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité,

Normand Radford

2007/03/29 17 h 52